



Le Fuet, le 16 mai 2012

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 18 JUIN 2012 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation des lignes directrices du développement durable.
2. Accepter un crédit additionnel de Fr. 104'695.00 pour les dépréciations complémentaires du patrimoine administratif.
3. Approbation des comptes de l'exercice 2011.
4. Information sur les arrêtés de comptes (plan de quartier Les Féverges, établissement du PGEE, rénovation des bâtiments scolaires de Saicourt et Le Fuet, achat de mobilier scolaire, remplacement du véhicule de la voirie).
5. Modification de l'annexe I du règlement d'organisation (commission de l'école primaire et du jardin d'enfants).
6. Commission de l'école primaire et du jardin d'enfants :
 - a) Nomination d'un membre pour une fin de période de 1 année (en remplacement de Mme Martine Sommer, démissionnaire),
 - b) Nomination d'un membre pour une nouvelle période de 4 ans.
7. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 60'000.-- pour la révision majeure du plan d'aménagement local (PAL).
8. Syndicat de communes du district de Moutier « La Colline » : discuter et accepter le crédit d'engagement de Fr. 17'656'600.-- pour l'agrandissement du home La Colline.
9. Information sur le projet de fusion HVT.

10. Information sur le parc éolien Montagne de Tramelan.
11. Informations du Conseil municipal.
12. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé des comptes au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous le point 5 est déposée publiquement au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal